



HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS ANNEE 2023

HONORAIRES D'ADMINISTRATIONS DE BIENS POUR GESTION NORMALE

6,5 % HT sur loyer, charges et accessoires (sauf immeubles ou biens particuliers). Lorsque le bien est situé dans une copropriété gérée par NEYRAT Immobilier, ce pourcentage est ramené à **6 % HT**. Ce taux s'entend pour des comptes de gestion trimestriels. Ils sont majorés de **1 % HT** en cas d'acomptes mensuels. Les taux ainsi définis sont applicables aux accessoires du loyer principal, à savoir taxes, charges, prestations locatives récupérables ainsi qu'aux indemnités après sinistre et en général sur toutes sommes encaissées.

HONORAIRES POUR SERVICES SUPPLEMENTAIRES

| Services et frais non compris dans la mission de gestion courante : | HT | TTC |
|--|--------------|--------------|
| - déclaration annuelle revenu foncier (par déclaration) | 62,00 € | 74,40 € |
| déclaration par appartement supplémentaire | 30,00 € | 36,00 € |
| - travaux exceptionnels : honoraires pour gestion comptable et administrative | | |
| sur la tranche de 1 000 € à 30 000 € TTC (forfait minimum 93,00 € HT, soit 111,60 € TTC) | 2 % | 2,4 % |
| sur la tranche au-dessus de 30 000 € TTC | 1,5 % | 1,8 % |
| - déclaration de sinistre (DDE, DO...) | 99,00 € | 118,80 € |
| - vacation horaire (réunion d'expertise, visite de chantier...) | 43,00 € | 51,60 € |
| - gestion et suivi mise hors gel des logements vides pendant la période hivernale | 47,00 € | 56,40 € |
| - contentieux : remise du dossier à l'huissier, à l'avocat | 93,00 € | 111,60 € |
| - gestion et suivi commande des diagnostics obligatoires à la location, facturation par diagnostic | 14,50 € | 17,40 € |
| - frais administratifs incluant publicités, courriers, copies (forfait annuel par local) | 16,67 € | 20,00 € |
| - externalisation des archives dormantes (forfait annuel par local) | 2,60 € | 3,12 € |

HONORAIRES DE LOCATION

| Ces honoraires couvrent la recherche du locataire, l'organisation des visites, la constitution du dossier du locataire, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux. | HT | TTC |
|---|---------------|-------------|
| Honoraires d'entremise et de négociation, à la charge exclusive du propriétaire (loi ALUR) | OFFERT | |
| Locaux d'habitation (quote-part chacun : propriétaire et locataire), sur le loyer annuel hors charge Ces honoraires sont plafonnés à 8€/m2 + 3€/m2 pour l'état des lieux (loi ALUR) pour la quote-part locataire | 7,5 % | 9 % |
| Pour les locaux d'habitation, remise en cas de présentation du locataire par le bailleur | -30% | |
| Pour les locaux d'habitation, remise en cas de visites et sélection par le bailleur | -50% | |
| Locaux professionnels et commerciaux (quote-part chacun : propriétaire et locataire), sur le loyer annuel HC et HT | 15 % | 18 % |
| Garages, parkings (forfait chacun : propriétaire et locataire) | 62,00 € | 74,40 € |

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL OU RENOUELEMENT DE BAIL

Ces honoraires interviennent lorsque nous rédigeons uniquement un bail.

| | HT | TTC |
|--|-------------|-------------|
| Locaux d'habitation (quote-part chacun : propriétaire et locataire), sur le loyer annuel hors charge | 5 % | 6 % |
| Locaux professionnels et commerciaux sur le loyer annuel HC et HT (quote-part chacun : propriétaire et locataire) sur le loyer annuel hors charge | 15 % | 18 % |

HONORAIRES AVENANT AU BAIL (locaux d'habitation, garages et parking).

| | HT | TTC |
|--|----------|----------|
| Forfait rédaction avenant (à la charge du demandeur) | 129,00 € | 154,80 € |

DISPOSITIONS LEGISLATIVES

| | HT | TTC |
|--------------------------------|---------|---------|
| Etat des Risques et Pollutions | 33,50 € | 40,20 € |

FRAIS DE CLOTURE DE DOSSIER

| | HT | TTC |
|--|---------|---------|
| En cas de résiliation du mandat de gestion, le mandataire s'engage à remettre toutes les archives ainsi qu'un arrêté de compte certifié exact au mandant ou à son représentant | 62,00 € | 74,40 € |